

**SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE  
DU DEPARTEMENT  
DES BOUCHES-DU-RHÔNE  
(S.M.E.D.)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE  
SYNDICAL DU SMED**

**Séance du 05 avril 2022  
Présidence : M. Didier KHELFA**

**N° 2022-14**

**Objet : Budget Principal – Budget Primitif 2022 -**

**Rapporteur : Le rapporteur du budget**

L'an deux mil vingt-deux et le 5 avril à 10h00, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Monsieur Didier KHELFA, Président, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SMED13, à Miramas.

Etaient présents : voir liste jointe.  
Constatant que le quorum est atteint ;

**Le rapporteur du budget expose :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,  
Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,  
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et, notamment son article 107 qui a modifié l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif au débat d'orientation budgétaire,  
Vu le Débat d'Orientations Budgétaires ayant donné lieu à délibération lors du Comité Syndical du 15 mars 2022,  
Vu le Compte de Gestion 2021,  
Vu le Compte Administratif 2021,  
Vu l'affectation des résultats de l'exercice 2021,  
Vu le projet de Budget Primitif du Budget Principal pour 2022 (ci-joint),

***Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du rapporteur du budget  
et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité***

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver le Budget Primitif du Budget Principal 2022 aux montants suivants, équilibré par section tant en dépenses qu'en recettes et qui intègre les résultats de l'exercice précédent :

Section de Fonctionnement :	14 376 824.82 €
Section d'Investissement :	12 930 082.57 €

**Article 2** : d'approuver les Etats Annexes figurant au Budget Primitif du Budget Principal 2022

**Article 3** : de prendre acte de la communication de la note de présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles (ci jointe).

**Le Président,**



**Didier KHELFA**